

Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
De Saint Denis de Méré

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire.

Etaient Présents : Manuel MACHADO, Maire, Vanessa LARCHER, adjointe, Gervais BALLUAIS, adjoint, Anne-Marie ESNAULT, Alain FERRAND, Françoise LAMACHE,

Avaient donné pouvoir : Graziella BRION à Manuel MACHADO, Sébastien MONY à Vanessa LARCHER, Alexis GAILLARD à Françoise LAMACHE,

Absents : Sonia HUE, Amandine FRENÉE.

Quorum : Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 6 – Présents : 6 (quorum atteint)

Madame Françoise LAMACHE a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 27 juin 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal dans les huit jours suivants ladite séance et est approuvé en début de cette séance par les membres présents.

Ordre du jour de la séance et décisions :

1- Lotissement communal « Le Clos Mérois » - Avenant n°1 à la Convention de Maîtrise d'œuvre Aménagement

Vu que la mission de maîtrise d'œuvre est arrivée à l'issue de la phase AVPD, un avenant avec le montant actualisé est nécessaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du lotissement « Le Clos Mérois » révisant ainsi la mission et la rémunération du maître d'œuvre le cabinet BELLANGER.

2- Lotissement « Le Clos Mérois » - Résultat appel d'offres et attribution des marchés de travaux

Vu l'avis d'appel d'offres publié sur la centrale des marchés fixant la date et heure limite de réception des plis au 01 août 2025 à 12h00,

Vu le rapport d'analyse des offres élaboré par notre maître d'œuvre et présenté en commission communale « appel d'offres et marchés publics » le 03 septembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- valider le rapport d'analyse des offres,
- attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement du lotissement « Le Clos Mérois » :
 - Lot n°1 « Terrassements – Voirie – Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées – ... », attribué à ROUTIÈRE PEREZ (CONDÉ-en-NORMANDIE),
 - Lot n°2 « Aménagements paysagers », attribué à OXALIS PAYSAGES (ST AIGNAN DE CRAMESNIL).

3- Lotissement « le Clos Mérois » - Alimentation et desserte intérieure réseau électricité et éclairage public par le SDEC Energie

Considérant que l'aménagement du Lotissement « Le Clos Mérois » nécessite des travaux d'extension et de desserte intérieure du réseau public d'électricité et éclairage public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de donner son accord pour la réalisation de ces travaux d'électricité et éclairage public. La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC Energie,

4- Aménagement de sécurité Carrefour RD256a / Route du Bus et Elargissement de la voie communale Route du Bus – Demande de subventions Amende de Police, DETR/DSIL et APCR+ 2026

Afin de sécuriser le flux du nouveau lotissement « Le Clos Mérois », il est opportun d'aménager le carrefour RD256a / Route du Bus et d'élargir la voie communale « Route du Bus ».

Pour cet aménagement de sécurité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter ainsi l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2026 et le Conseil Départemental du Calvados au titre des amendes de police 2026 et de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR+) 2026.

5- Assainissement Collectif :

7-1- Diagnostic périodique 10 ans :

Madame Vanessa LARCHER, Maire Adjointe chargée du suivi de l'assainissement, indique que nous devons réaliser le diagnostic périodique de notre système d'assainissement.

A ce titre, nous avons demandé à Ingéreau de nous apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic périodique de notre système d'assainissement.

Cette étude sera ainsi lancée en 2025 avec des délais et durée d'intervention des bureaux d'étude vraisemblablement longs au vu du nombre de collectivités concernées.

7-2- Curage Lagunage :

Un curage du bassin n°1 est à envisager dans un avenir proche.

Aussi, nous avons demandé à Ingéreau de nous apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce curage (comme pour le dernier curage réalisé en 2016).

6- Tarifs locations de salle polyvalente 2026

Monsieur Gervais BALLUAIS, Maire Adjoint, présente un historique des tarifs de location et du coût de « revient » de la salle polyvalente.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 voix contre (pour une augmentation), décide de maintenir les différents tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

LOCATION	
Association communale	250 €
Habitants commune	250 €
Habitants hors commune	350 €
1 journée en semaine	150 €

7- Tarifs assainissement collectif 2026

Madame Vanessa LARCHER, Maire adjointe, présente un historique des tarifs de l'assainissement collectif ainsi qu'un état de la provision pour curage des bassins de lagunage ou entretien du réseau.

Au vu du coût du diagnostic périodique 10 ans à engager et du coût de curage et réparations de la lagune n°1 à prévoir,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le tarif de la redevance assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

- un forfait semestriel « entretien du réseau » de 22 € H.T.,
- et 0,65 € H.T. par m³ d'eau consommé.

8- Tarifs assainissement non collectif (SPANC) 2026

Madame Vanessa LARCHER, Maire adjointe, présente un historique de la gestion de la compétence SPANC ainsi que des tarifs de l'assainissement non collectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les tarifs du service d'assainissement non collectif (SPANC) à partir du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

	Tarifs ttc 2026
- dossiers vente (diagnostic) :	220 €
- diagnostic ponctuel (avant 3 ans) :	220 €
- dossiers conception (permis construire) :	120 €
- dossiers réalisation (vérification après travaux) :	170 €
- contre visite de levée de réserve :	120 €
- dossiers contrôle périodique (2034) :	160 €

9- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle baisse du FPIC pour 2025 : 2020=31 062€ > 2021=30 069€ > 2022=28 572 € > 2023=26 304 € > 2024=24 493 € > 2025=23 363 € soit – 7 699 € en 5 ans.

10- Affaires intercommunales

Mise en place du dispositif ACTe 2024-2026

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat pour l'engagement financier et la mise en œuvre du dispositif ACTe 2024-2026 ayant pour objectif de renforcer l'attractivité des centres villes et cœurs de bourg de l'IVN en accompagnant la rénovation et la modernisation des points de ventes...

Afin d'offrir la possibilité pour nos commerçants d'accéder à cette aide, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de participer à ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ad'hoc.

11- Recensement de la population 2026

La commune devra organiser le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026.

12- Questions diverses

- Exposition « Suisse Normande – territoire préservé » CPIE Collines Normandes du 01/12/2025 au 12/12/2025 sur les horaires d'ouverture de la mairie.

- Manifestations à venir :
 - Repas dansant Club de l'Amitié 20/10/2024
 - Repas des Aînés Mérois 09/11/2025
 - Cérémonie 11/11/1918 - 10/11/2025 à 10h30
 - Accueil Nouveaux Mérois 2022-2025 le 14/11/2025 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 20.